

RAPPORT ANNUEL SUR « LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES »

ANNEE 2022

Table des matières

Partie I – Les indicateurs techniques	1
I- Le territoire desservi	1
II- La prévention des déchets.....	4
III- La collecte des déchets.....	4
1. La collecte en apport volontaire	4
a. Les déchetteries	4
b. Les autres points d’Apport Volontaire	5
2. La collecte en porte à porte (ou en points de regroupement)	5
a. Organisation de la collecte en porte-à-porte.....	5
b. Fréquences de collecte	6
3. Évolution prévisible de l’organisation de la collecte.....	8
4. La collecte des déchets : bilan	9
IV- Le traitement des déchets.....	10
1. Organisation du traitement des déchets.....	10
2. Le traitement des déchets : bilan.....	12
a. Capacité et tonnages traités.....	12
b. Performance énergétique des installations	13
Partie II- Les indicateurs économiques et financiers	16
1. Modalités d’exploitation du service public de gestion des déchets	16
a. Contexte global de la collectivité.....	16
b. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	16
2. Budget, coût du service et financement.....	17
3. Structure des coûts	18
a. Coût complet par étapes techniques.....	18
b. Montant global et détaillé des recettes	18
c. Répartition des charges par flux et par étape technique	19
.....	20
Partie III – Conclusion	21
Glossaire.....	23
Table des illustrations.....	25

Partie I – Les indicateurs techniques

I- Le territoire desservi

La Communauté de communes Terres des Confluences (dénommée ci-après CCTC) est née en 2017 de la fusion des communautés de communes Terre de Confluence et Sère Garonne Gimone.

La CCTC se localise en Région Occitanie, à l'ouest du département du Tarn et Garonne.

Elle compte 22 communes étendue sur 451 km² et une population de 42 170 habitants.

C'est le 3ème ensemble intercommunal du département de Tarn et Garonne après la Communauté d'agglomération du Grand Montauban et la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne.

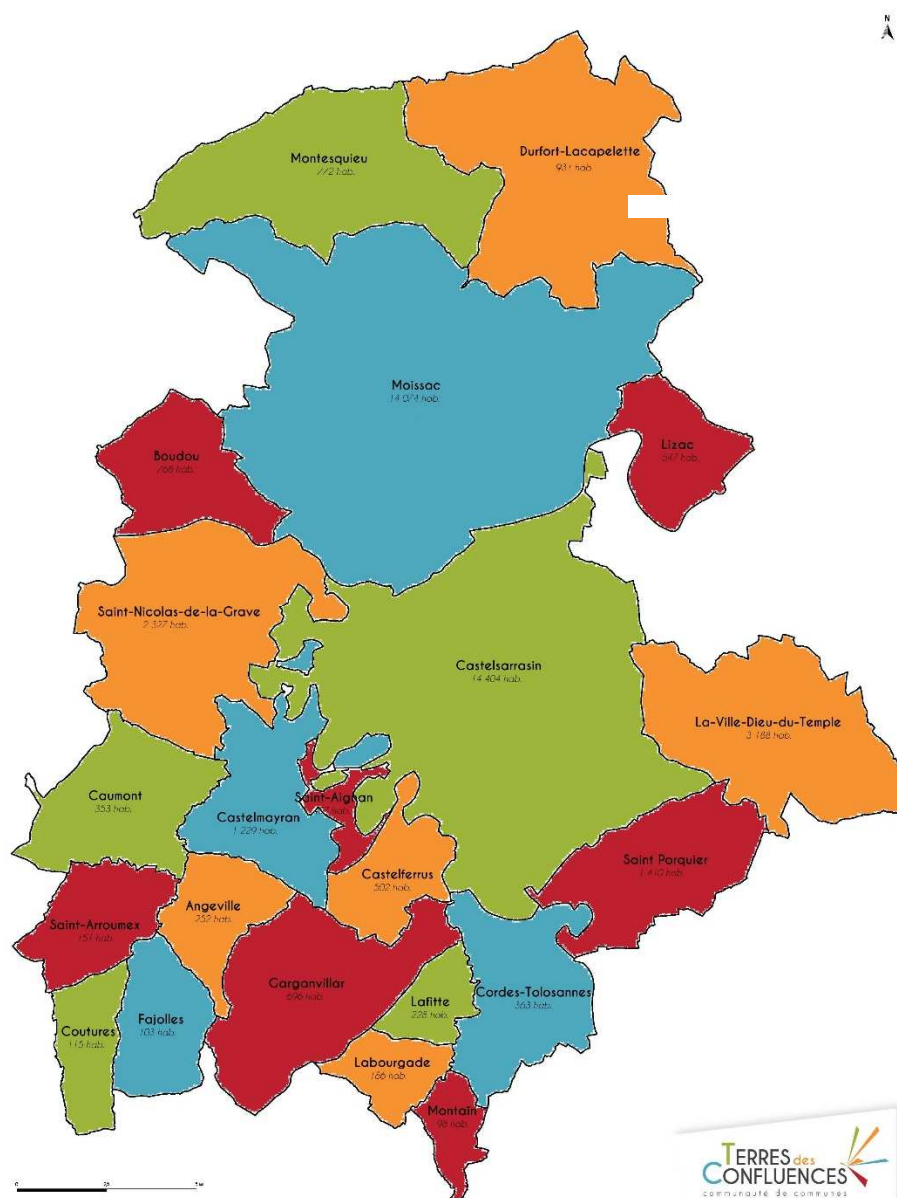


Figure 1: Limites administratives et population de la Communauté de Communes Terres des Confluences

L'intervention de la CCTC pour la Collecte et le Traitement des déchets relève d'une compétence obligatoire en application des dispositions de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux derniers statuts de la CCTC approuvés par arrêté préfectoral n°82-2019-05-06-001 de mai 2019.

La compétence collecte est exercée par la CCTC sur le territoire de vingt communes membres.

La mise en œuvre de cette compétence est réalisée directement en régie ou par la mise en œuvre de conventions de prestations de services ou d'adhésions à d'autres regroupements intercommunaux (voir Tableau 1 ci-dessous).

La CCTC a délégué la compétence « traitement » des déchets au SIRTOMAD (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Autres Déchets) pour 20 communes (voir tableau ci-dessous). Ce syndicat exerce également des missions de communication sur le tri et la prévention des déchets (animations scolaires, animateurs de tri...).

Communes de la CCTC	Collecte (OMr – CS – Verre)	Traitement	Déchetterie
18 communes : Angeville Boudou Castelferrus Castelmayran Castelsarrasin Caumont Cordes-Tolosannes Coutures Fajolles Garganvillar Labourgade Lafitte Lizac Moissac Montain Saint-Aignan Saint-Arroumex Saint-Nicolas-de-la-Grave	Gestion directe - régie	Adhésion SIRTOMAD	Gestion directe (Saint Nicolas de la Grave) + Convention EMMAÜS (Moissac + Castelsarrasin)
Durfort-Lacapelette	Adhésion SIEEOM du Sud Quercy		SIEEOM + Gestion directe (Saint Nicolas de la Grave) + Convention EMMAÜS (Moissac + Castelsarrasin)
La Ville-Dieu-du-Temple Saint-Porquier	Gestion directe – prestation	Adhésion SIRTOMAD	Gestion directe + Convention EMMAÜS+ prestation
Montesquieu	Adhésion SMEEOM Moyenne Garonne		Gestion directe (Saint Nicolas de la Grave) + Convention EMMAÜS (Moissac + Castelsarrasin)

Tableau 1: Service de Gestion des déchets dans les différentes communes du territoire

Les tonnages collectés et traités, présentés dans ce rapport excluent donc :

- pour les OMr : les communes de Durfort Lacapelette, La ville-Dieu-du-Temple, Montesquieu et Saint Porquier.
- pour le verre : les communes de Durfort Lacapelette et Montesquieu,
- pour les encombrants : les communes de Durfort Lacapelette et Montesquieu.

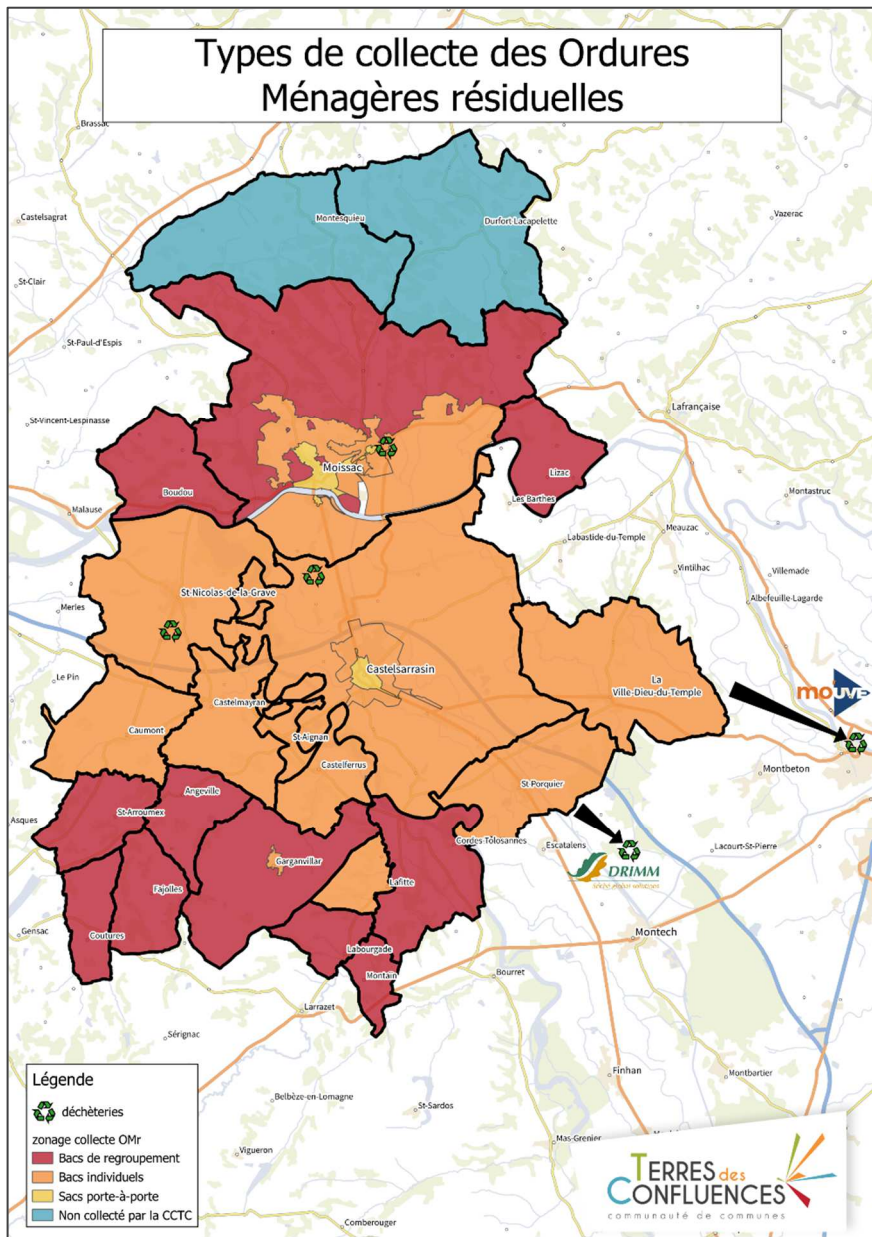


Figure 3: Types de collecte des OMr sur le territoire de la CCTC

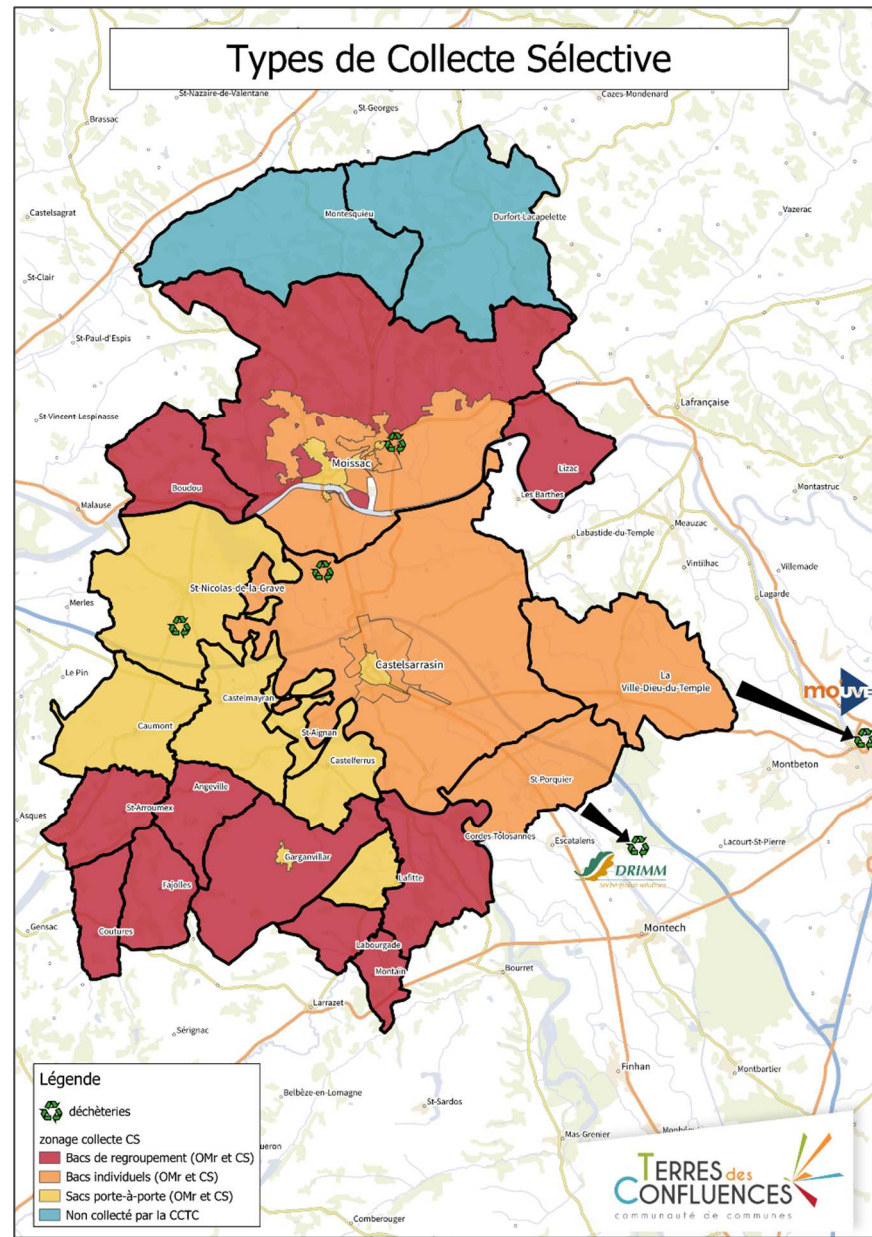


Figure 2: Types de collecte de la CS sur le territoire de la CCTC

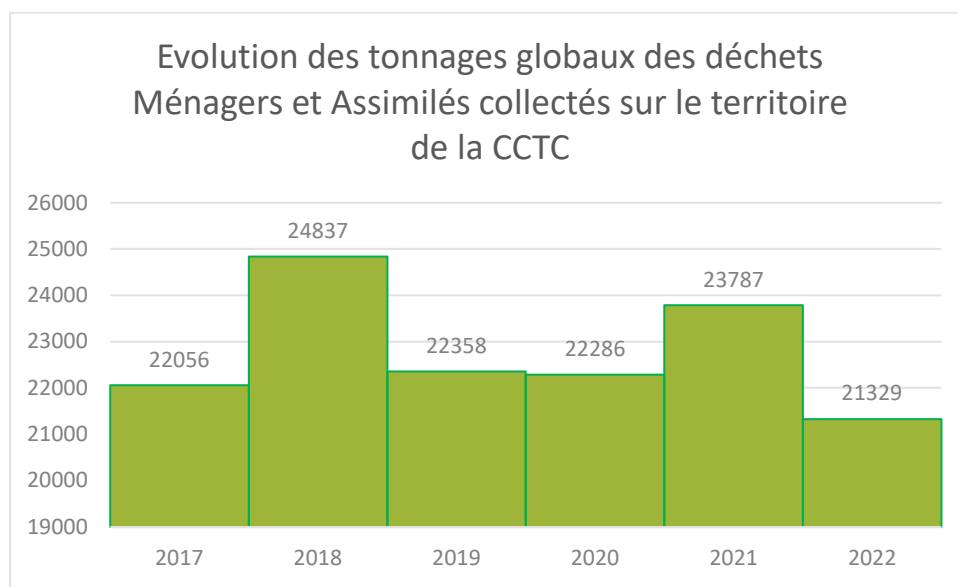
En ce qui concerne les Ordures Ménagères résiduelles (OMr), le territoire est majoritairement collecté en bacs individuels et en bac de regroupement. Après les collectes, les déchets sont destinés à l'usine d'incinération Mouve de Montauban.

La collecte sélective (CS) qui regroupe les papiers et plastiques est assez hétérogène. Les déchets sont collectés aussi bien en sacs, en bacs individuels ou en bacs de regroupement. Ils sont ensuite triés au centre de tri de Montech.

Le verre est lui, collecté par un prestataire (entreprise Carcano) en Points d'Apports Volontaires.

Le territoire dispose de 3 déchetteries situées à Castelsarrasin, Moissac et Saint-Nicolas de la Grave.

II- La prévention des déchets



Graphique 1: Evolution des déchets de la CCTC depuis 2017

Les tonnages présentés dans le Graphique 1: Evolution des déchets de la CCTC depuis 2017 sont ceux de tous les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés. On observe une baisse importante de ces déchets en 2019 et en 2020 du fait de la crise Covid-19. En 2021 le tonnage repart à la hausse mais une baisse est de nouveau constatée en 2022. Cette baisse est principalement liée aux OMr et aux déchets des CS, ceux-ci étant directement impactés par la crise économique et le contexte géopolitique débutés en 2022.

III- La collecte des déchets

1. La collecte en apport volontaire

a. Les déchetteries

Les déchetteries sont ouvertes gratuitement aux particuliers, sous réserve d'inscription.

Elles sont ouvertes aux professionnels, sur inscription de manière payante.

Les déchets collectés en déchetterie sont détaillés ci-dessous :

Type de déchet	Déchet accepté en déchetterie de...			Tonnages collectés (t)	Type de contenant
	Castelsarrasin	Moissac	Saint Nicolas de la Grave		
Bois traité	✓		✓	166,9	benne
Bois non traité	✓	✓		150,8	benne
Déchets verts	✓	✓	✓	2 598,2	benne
Textile				4,0	benne
Encombrants	✓	✓	✓	2 579,0	benne
Cartons	✓	✓	✓	195,0	benne

Papiers				40,3	benne
Feraille	✓	✓	✓	650,6	benne
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	✓	✓	✓	753,8	géobox/benne/sol
Lampes et tubes	✓	✓	✓	1,0	bac/conteneur
Gravats	✓	✓		1 533,8	benne
Mobilier	✓	✓	✓	289,2	benne
Pneumatiques			✓	18,2	sol
Cartouches d'encre et toner	✓	✓	✓	0,6	conteneur/bac
Déchets Diffus Spéciaux	✓	✓	✓	63,0	local
Capsules Nespresso	✓	✓	✓	0,6	bac/conteneur
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	✓	✓	✓	0,3	caisson
Huiles alimentaires	✓	✓	✓	2,0	fût
Huiles de vidange	✓	✓	✓	17,7	benne
Filtres à huile	✓	✓	✓	0,9	fût
Piles	✓	✓	✓	2,0	fût
Batteries	✓	✓	✓	6,5	géobox
Radiographies	✓	✓	✓		aucun

Tableau 2: Apport volontaire en déchetterie

b. Les autres points d'Apport Volontaire

L'apport volontaire concerne aussi le verre, le textile et les biodéchets par des points de collecte positionnés sur le territoire.

Type de déchet	Nombre de contenant disponibles	Type de contenant	Nombre de contenants pour 100 habitants	Tonnage collecté
Verre	151	colonne	0,4	1 149,9
Textile	32	colonne	0,07	206,039
Biodéchets	10	composteur	0,02	

Tableau 3: Apport volontaire hors déchetterie

2. La collecte en porte à porte (ou en points de regroupement)

a. Organisation de la collecte en porte-à-porte

La collecte en porte à porte concerne les OMr, la CS, les encombrants (collectés sur demande, par un prestataire) et les déchets verts. Les déchets verts sont collectés dans certaines zones des centres-villes des communes de Castelsarrasin et Moissac.

Pour les producteurs non-ménagers, aucun seuil concernant le tonnage maximal accepté n'est défini.

	OMr	Recyclable	Encombrants	Déchets verts (estimation)
Population desservie	35673	35673	41834	5300
Tonnages annuels (t)	8 921	1 795	24	513
Couleur du couvercle du bac concerné	grenat	jaune	Pas de bac : enlèvement sur demande	Pas de contenant imposé
Collecte séparative proposée		✓	✓	✓

Tableau 4: Type de déchets collectés en porte-à-porte

b. Fréquences de collecte

Les collectes sélectives (CS) et d'OMr sont régulières et réalisées à différentes fréquences, selon le type de déchet collecté et la zone de production.

Ils sont présentés dans le Tableau 5: Fréquences de collecte sur les différents secteurs du territoire.

Commune	Zone de collecte	Type de flux	Fréquence de collecte en porte-à-porte
Angeville	Commune entière	OMr	Bac de regroupement
		CS	Bac de regroupement
Boudou	Commune entière	OMr	1 fois par semaine
		CS	1 fois par semaine
Castelferrus	Commune entière	OMr	1 fois par semaine
		CS	1 fois par semaine
Castelmayran	D12 : De Casteylmayran (Vilette) à Saint Aignan côté droit	OMr	1 fois par semaine
		CS	1 fois par semaine
	Bourg + routes départementales sauf D12 de la Vilette à Saint Aignan côté droit	OMr	1 fois par semaine
		CS	1 fois par semaine
	Vignalas	OMr	1 fois par semaine
		CS	1 fois par semaine
Castelsarrasin	Benis/ Courbieu	OMr	1 fois par semaine
		CS	2 fois par mois
	Centre-ville	OMr	2 fois par semaine
		CS	1 fois par semaine
	Gandalou	OMr	1 fois par semaine
		CS	2 fois par mois
	Pavillonnaire	OMr	1 fois par semaine
		CS	2 fois par mois
	Saint-Martin	OMr	1 fois par semaine
		CS	2 fois par mois
Caumont	D12 : du carrefour des 4 chemins vers Casteylmayran	OMr	1 fois par semaine
		CS	1 fois par semaine
	Bourg + du carrefour des 4 chemins vers Auvillar	OMr	1 fois par semaine
		CS	1 fois par semaine
Cordes-Tolosannes	Commune entière	OMr	Bac de regroupement
		CS	Bac de regroupement
Coutures	Commune entière	OMr	Bac de regroupement
		CS	Bac de regroupement
Durfort-Lacapelette	Commune entière	OMr	Bac de regroupement
		CS	Bac de regroupement
Fajolles	Commune entière	OMr	Bac de regroupement
		CS	Bac de regroupement
Garganvillar	Commune entière	OMr	1 fois par semaine
		CS	1 fois par semaine
Labourgade	Commune entière	OMr	Bac de regroupement
		CS	Bac de regroupement
Lafitte	Commune entière	OMr	1 fois par semaine
		CS	1 fois par semaine
La Ville Dieu du Temple	Commune entière	OMr	1 fois par semaine
		CS	2 fois par mois
Lizac	Commune entière	OMr	Bac de regroupement
		CS	Bac de regroupement
Moissac	Centre-ville, Brésidou, bourg Saint Benoît	OMr	2 fois par semaine
		CS	1 fois par semaine
	Côte des lièvres, Côte de Landerosse, chemin des Vignobles	OMr	1 fois par semaine
		CS	2 fois par mois

	Sarlac, Cadossang , Gal de Merle, Malengane	OMr	1 fois par semaine
		CS	2 fois par mois
	Saint Benoît (hors bourg)	OMr	1 fois par semaine
		CS	2 fois par mois
	Saint Germain, La Mégère, Sainte Livrade	OMr	1 fois par semaine
		CS	2 fois par mois
Montaïn	Commune entière	OMr	Bac de regroupement
		CS	Bac de regroupement
Montesquieu	Commune entière	OMr	Bac de regroupement
		CS	Bac de regroupement
Saint-Aignan	Commune entière	OMr	1 fois par semaine
		CS	1 fois par semaine
Saint-Arroumex	Commune entière	OMr	Bac de regroupement
		CS	Bac de regroupement
Saint-Nicolas-De-La-Grave	Bourg, intérieur des boulevards	OMr	1 fois par semaine
		CS	1 fois par semaine
	Commune côté EST sauf : Route de Douzil, lot. Des Alouettes, lot. Grillet, route d'Auvillar, la Base, Fayel, les Arènes, Pejuliande	OMr	1 fois par semaine
		CS	2 fois par mois
		CS	2 fois par mois
route de Douzil , lot. Des Alouettes, lot. Grillet, route d'Auvillar, la Base, Fayel, les Arènes, Pejuliande	OMr		
		CS	2 fois par mois
Saint Porquier	Commune entière	OMr	1 fois par semaine
		CS	2 fois par mois

Tableau 5: Fréquences de collecte sur les différents secteurs du territoire

Les déchets verts sont aussi collectés en porte-à-porte, uniquement dans certaines voies des cœurs de ville de Castelsarrasin et de Moissac, deux fois par mois.

Les encombrants sont collectés sur demande.

3. Évolution prévisible de l'organisation de la collecte

Plusieurs actions impactant l'organisation de la collecte des déchets sont à prévoir en 2023 :

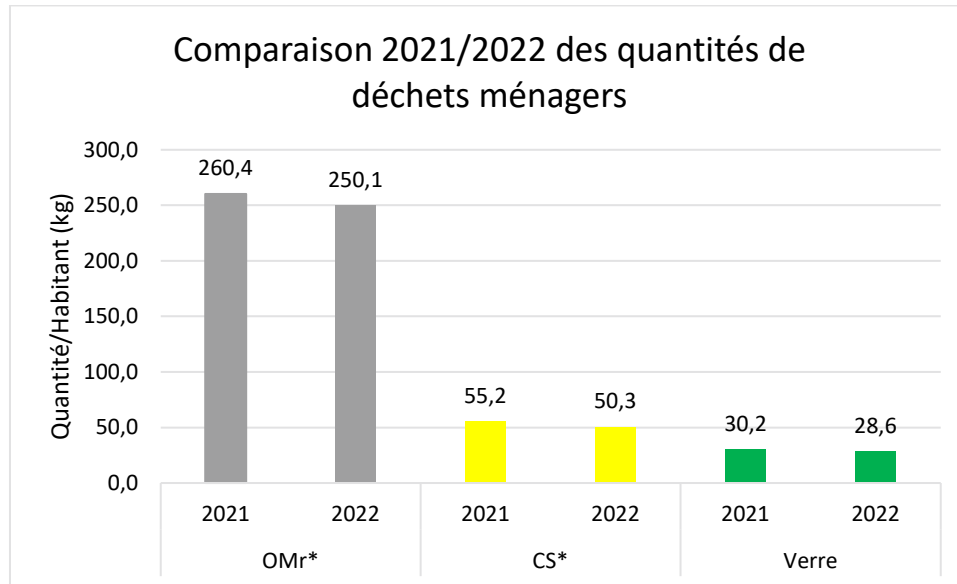
- La commande d'une étude pour la réorganisation des circuits de collecte. Cette étude permettra de rééquilibrer les tournées de collecte d'OMr et CS afin d'optimiser le service,
- Amélioration d'une collecte de déchets verts actuellement réalisée en sacs avec la mise à disposition gratuite de bacs. Cette évolution a pour but de mieux encadrer cette collecte et de réduire les risques de troubles musculosquelettiques des agents de collecte, d'améliorer la propreté urbaine et la qualité du service,
- Le passage d'une collecte en porte à porte en sacs à une collecte en porte-à-porte en bacs dans les secteurs du Brésidou et du quartier du Maroc à Moissac. La collecte en sacs ne permet pas à l'utilisateur de stocker de manière satisfaisante ses déchets entre deux collectes. L'objectif est ici d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur ainsi que d'améliorer la propreté urbaine,
- La reprise de la collecte en régie des OMr et de la CS pour les communes de La-Ville-Dieu-du-Temple et de Saint Porquier.

4. La collecte des déchets : bilan

En comparant les années 2021 et 2022, on constate une diminution de 14% des OMr collectées et de 18% des CS.

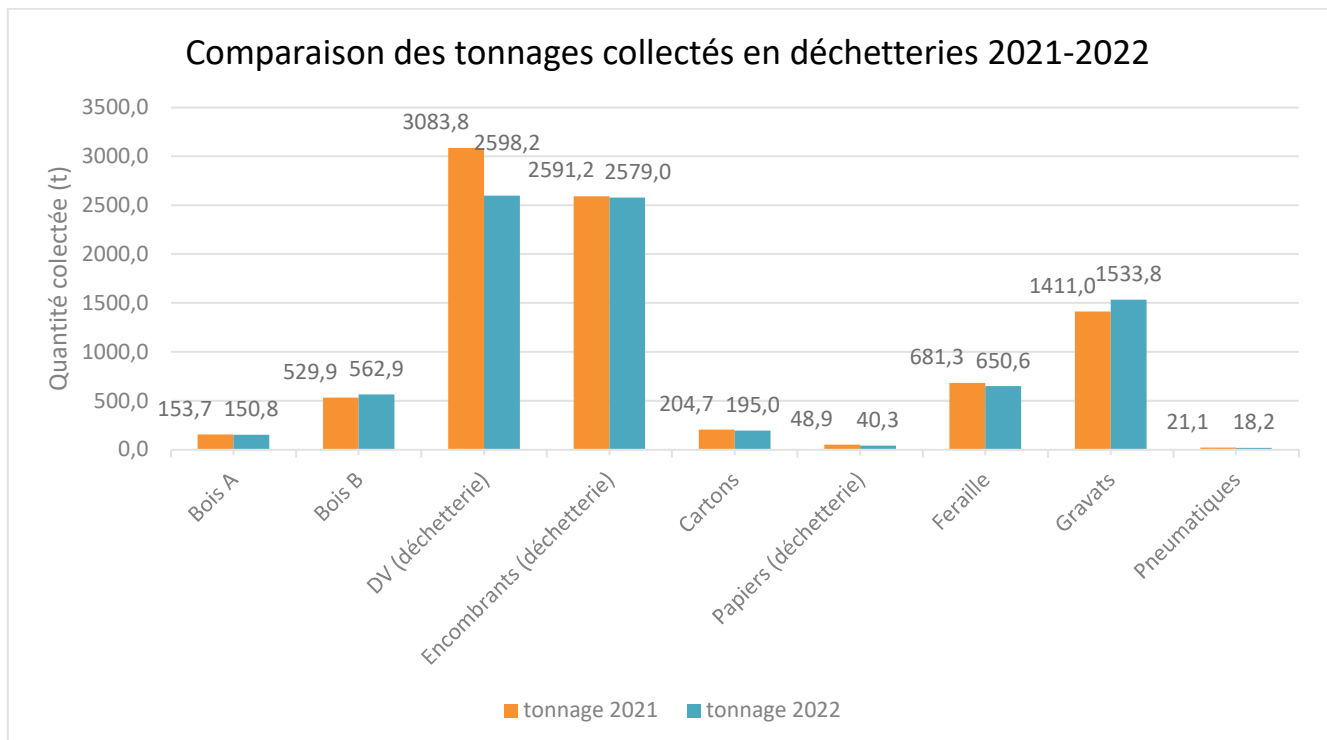
Les tonnages collectés en verre restent stables (-4%).

La crise économique qui a débuté en 2022 peut expliquer cette baisse de poids collecté.



Graphique 2: Comparaison des tonnages des déchets ménagers 2021/2022

En ce qui concerne les déchets collectés en déchetterie (Graphique 3: Comparaison des tonnages collectés en déchetterie 2021/2022), le constat est différent. Les tonnages sont globalement similaires (+ 5% en 2022 soit +400 tonnes) à l'exclusion des déchets verts (-16 %).



Graphique 3: Comparaison des tonnages collectés en déchetterie 2021/2022

IV- Le traitement des déchets

1. Organisation du traitement des déchets

La CCTC a délégué la compétence « traitement » des déchets au SIRTOMAD (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Autres Déchets) pour les communes du territoire (hormis Montesquieu et Durfort-Lacapelette).

Le traitement des OMr est effectué à l'unité de valorisation énergétique du SIRTOMAD (MO'UVE) à Montauban. Les déchets y sont incinérés et l'énergie produite par la combustion alimente un réseau de chaleur.

Le SIRTOMAD a confié au centre de tri de la DRIMM, situé à Montech, le tri des emballages issus de la collecte sélective.

Les emballages alimentaires en verre (flacons, pots, bocaux et bouteilles) sont eux, acheminés vers l'Usine Verrière d'Albi pour y être recyclés.

Ces équipements sont représentés en Figure 3: Types de collecte des OMr sur le territoire de la CCTC et Figure 2: Types de collecte des CS sur le territoire de la CCTC.

Le traitement des déchets collectés est différent selon le type de déchets (cf. Tableau 6).

Les principaux modes de traitement sont :

- La préparation en vue de la réutilisation : l'objectif est que le déchet soit préparé de manière à être utilisé de nouveau sans autre opération de traitement. Il s'agit souvent de remettre en état des objets d'occasion (notamment des appareils électroménagers, des pièces de véhicules hors d'usage, etc.) ; le traitement du déchet nécessite généralement des opérations de contrôle, de nettoyage ou de réparation.
- Le recyclage, qui concerne toutes les opérations de valorisation par lesquelles les déchets sont retraités, soit pour remplir à nouveau leur fonction initiale, soit pour d'autres fonctions. Le recyclage implique une chaîne d'acteurs parfois longue, incluant l'étape de préparation de la matière extraite du flux de déchet, qui devient alors une matière première de recyclage (MPR).
- La valorisation énergétique, consiste à utiliser des déchets en substitution de combustibles, pour la production de chaleur ou d'énergie ;
- L'élimination, est la solution à éviter dans la mesure du possible. Elle peut consister à incinérer des déchets sans valorisation énergétique, ou à stocker des déchets dans une décharge. Elle ne peut concerner que les « déchets ultimes », c'est-à-dire des déchets qui ne sont plus susceptibles d'être réutilisés ou valorisés dans les conditions techniques et économiques du moment.

Nature	Destinataire	Mode de traitement
Ameublement	Emmaüs 82 - Le Paulet Haut, Domaine de la Panouille - 82290 La Ville Dieu Du Temple	démantèlement
		valorisation matière et valorisation énergétique
Ampoules et tubes fluo	ARTEMISE - 10160 VULAINES	valorisation matière / régénération
Batteries	Emmaüs 82 - Le Paulet Haut, Domaine de la Panouille - 82290 La Ville Dieu Du Temple	retraitement de l'acide et récupération du plomb et de l'aluminium
		valorisation matière
Bois non traités (classe A)	APAG Environnement - 300 chemin de Castelus - 82100 Castelsarrasin	panneaux de particules et chaufferie

AR Prefecture

082-200066322-20230928-DEL092023_18-DE
 Reçu le 11/10/2023

Nature	Destinataire	Mode de traitement
		valorisation matière et valorisation énergétique
Bois traité (classe B)	Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot	valorisation matière
	APAG Environnement - 300 chemin de Castelus - 82100 Castelsarrasin	panneaux de particules et chaufferie
		valorisation matière et valorisation énergétique
Capsules de café	Scop Encre 31 - 10 route de Villeneuve - 31120 Portet-sur-Garonne	valorisation matière
Cartons	Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot	valorisation matière
Cartouches d'encre	Scop Encre 31 - 10 route de Villeneuve - 31120 Portet-sur-Garonne	valorisation matière et réutilisation
Collecte Sélective	DRIMM - 3525 Route de Lavilledieu - 82700 Montech	Valorisation matière
DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux)	Novergie - 786 avenue de Grasseras - 82000 Montauban	valorisation énergétique
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	EOVAL - 1 chemin de la Fibat - 31 390 Lafitte-Vigordane	valorisation énergétique ou régénération
Déchets verts	APAG Environnement - 300 chemin de Castelus - 82100 Castelsarrasin	compostage
DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) - froid	FRIGOPOLIS ZAC de Gabardie- 1 impasse Marthe Conda - 31200 Toulouse	démantèlement et dépollution
		valorisation matière et régénération
DEEE - PAM	ENVIE 2E - 19, 21 Avenue du bois vert - 31120 Portet sur Garonne	démantèlement et dépollution
		valorisation matière et régénération
DEEE - Ecrans	SARL R2D2 - SITA Sud-ouest - ZI Berdoulet - 32500 Fleurance	démantèlement et dépollution
		valorisation matière et régénération
DEEE - hors froid	AFM Recyclage - Chemin de la Plaine - 31770 Colomiers	démantèlement et dépollution
		valorisation matière et régénération
Encombrants	DRIMM - 3525 Route de Lavilledieu - 82700 Montech	Elimination par enfouissement

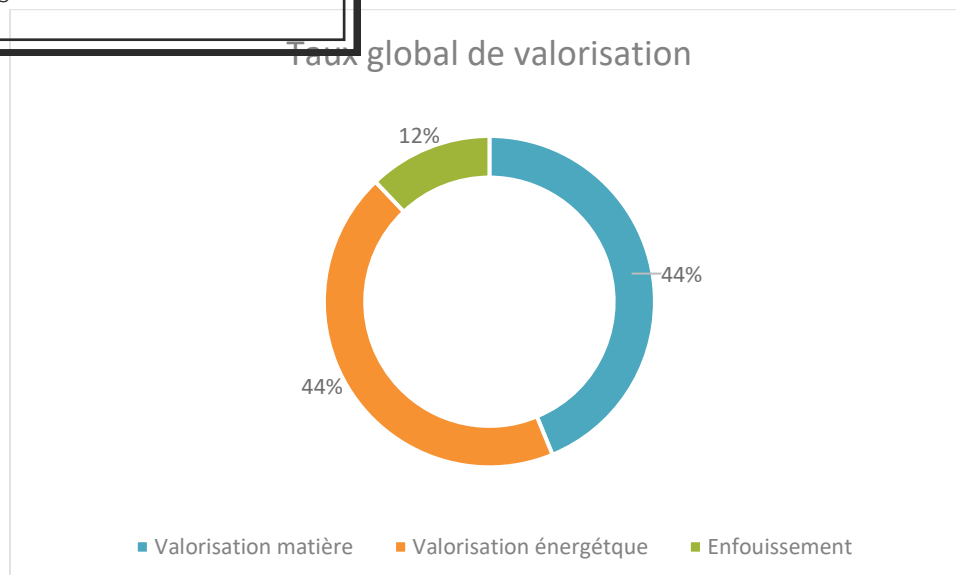
Nature	Destinataire	Mode de traitement
Ferraille	Emmaüs 82 - Le Paulet Haut, Domaine de la Panouille - 82290 La Ville Dieu Du Temple	valorisation matière
	Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot (déchetterie de la Biarne)	
Filtres à huiles	EOVAL - 1 chemin de la Fibat - 31 390 Lafitte-Vigordane	valorisation matière
Gravats	Denjean Granulats – 82100 Castelsarrasin	concassage
Huile de friture	EOVAL - 1 chemin de la Fibat - 31 390 Lafitte-Vigordane	Valorisation matière
Huile de vidange	Carmausine de récupération - Zone Industriel Centrale - 81400 Carmaux	Régénération des huiles
Métaux non ferreux	Emmaüs 82 - Le Paulet Haut, Domaine de la Panouille - 82290 La Ville Dieu Du Temple	valorisation matière
Ordures Ménagères résiduelles	Usine d'incinération - SIRTOMAD - Montauban	Valorisation énergétique
Papier	Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot	valorisation matière
Piles	PAPREC D3E Guitalens - 9 Chemin du Potiers - 81220 GUITALENS - L'ALBAREDE	valorisation matière et régénération
Pneumatiques	SOREGOM - Dourne 47160 Damazan	valorisation matière
Radiographies	Association	valorisation matière
Textiles	Le Relais 82 - ZA Du Rival - 82130 Lafrançaise	valorisation matière et réemploi
Verre	Verrerie ouvrière d'Albi - 9 Rue François Arago - 81000 Albi	valorisation matière

Tableau 6: Traitement des déchets collectés sur le territoire de la CCTC

2. Le traitement des déchets : bilan

a. Capacité et tonnages traités

En 2022, la CCTC a produit un total de 21 330 tonnes de déchets (collecte en porte à porte, point de regroupements, point d'apport volontaires et déchetteries confondus). 88% de ces déchets ont été valorisés. Seuls 12 % des déchets ont été enfouis, cela concerne principalement les encombrants.



Graphique 4: Taux global de valorisation de l'ensemble des déchets collectés en 2022 sur le territoire de la CCTC

b. Performance énergétique des installations

La performance énergétique a été calculée suivant la formule de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016 :

$$Performance\ énergétique = \frac{(E_p - (E_f + E_i))}{(0.97 * (E_w + E_f))} * FCC$$

Formule dans laquelle :

- E_p représente la production annuelle d'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité. Elle est calculée en multipliant par 2,6 l'énergie produite sous forme d'électricité et par 1,1 l'énergie produite sous forme de chaleur pour une exploitation commerciale ;
- E_f représente l'apport énergétique annuel du système en combustibles servant à la production de vapeur ;
- E_w représente la quantité annuelle d'énergie contenue dans les déchets traités, calculée sur la base du pouvoir calorifique inférieur des déchets ;
- E_i représente la quantité annuelle d'énergie importée, hors E_w et E_f ;
- 0,97 est un coefficient prenant en compte les déperditions d'énergie dues aux mâchefers d'incinération et au rayonnement.
- FCC représente le facteur de correction climatique

Dans le cas de Mo'UVE, les flux énergétiques sont identifiés et quantifiés de la manière suivante :

Termes formule	Description	Equipements concernés	Valeurs 2022
Ep	Production d'énergie électrique	Le site ne produit pas d'électricité	0 MWh
	Production d'énergie thermique	Réseau de chaleur	27 194 MWh (*)
Ef	Apport énergétique combustible (autre que déchet)	Brûleur gaz de démarrage / soutien	259 MWh
Ew	Apport énergétique déchet	Tonnage entrée site et PCI des déchets calculé	76 287 MWh
Ei	Energie électrique importée	Arrivée réseau EDF	3118 MWh
	Energie thermique importée	Le site n'importe pas d'énergie thermique pour son fonctionnement	0 MWh

Tableau 7: Détail des valeurs des différents indicateurs pour le calcul de la performance énergétique

(*) La production d'énergie thermique en provenance de l'usine d'incinération a été estimée en retirant l'énergie apporté par les chaudières gaz (HYP : 85 % de rendement sur le combustible des chaudières gaz) de l'énergie vendue sur le réseau de chaleur

Le facteur de correction climatique pour le site de Montauban est de : 1,25

Ainsi, la performance énergétique de l'installation (R1) pour l'année 2022 est de : 40%

Selon la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, une installation de traitement génère une opération de valorisation de type R1 (utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie) si le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,60 pour les installations en fonctionnement et autorisées conformément à la législation communautaire applicable avant le 1er janvier 2009 ;

Dans le cas contraire, il s'agit d'une opération d'élimination.

L'évolution des tonnages des résidus spécifiques au traitement des déchets sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces résidus représentent également une ressource économique.

Tonnes	2019	2020	2021	2022
Mâchefers valorisés	5 267	4 486	3 090	3543
Mâchefers évacués en ISDND non valorisables	0	1862	1800	850
Rebus de criblage évacués en ISDND	428	728	736	177
Ratio mâchefers / tonnes incinérées ^[1]	0,18	0,22	0,17	0.15

Tableau 8: Evolution du tonnage des résidus de traitement de l'usine d'incinération

Les mâchefers valorisables, respectant les seuils de l'annexe de l'arrêté du 18 novembre 2011, ont été valorisés en sous couche routière dans le cadre de la création d'un parking dans le département du Tarn et Garonne.

Les mâchefers non valorisables ont été traités en Centre de Stockage de déchets Non Dangereux (site DRIMM).

Partie II Les indicateurs économiques et financiers

1. Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

a. Contexte global de la collectivité

Les tableaux suivants ont pour but de rappeler l'organisation des collectes des déchets mises en place ainsi que les tonnages affectés à chaque type de déchet.

Année 2022	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets verts	Encombrants
Mode de gestion de la collecte	Régie, Prest.	Prest.	Régie, Prest.	Régie.	Prest.
Mode de collecte	PAP, Regr.	AV.	PAP, Regr.	PAP.	PAP.
Fréquence majoritaire de collecte	1 fois par semaine	2 fois par mois	2 fois par mois	1 fois par semaine	Sur rendez-vous
Transport	Géré par le syndicat de traitement	Géré par un prestataire	Géré par le syndicat de traitement	Régie	Géré par un prestataire
Traitement	Incinération gérée par le Syndicat de Traitement	Recyclage	Tri géré par le Syndicat de Traitement	Plateforme de compostage	Enfouissement

Tableau 9: Modalités de collecte et de traitement pour les déchets collectés en porte à porte

Année 2022	Flux de déchets					
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants
Population desservie	35 673	40 235	35 673	41 834	5 300	40 235
Tonnage pris en charge	8 921,18	1 149,90	1 794,59	7 534,10	513,00	23,76
Kg/hab	250	28.6	50.3	180.1	96.8	0.59

Tableau 10: Tonnage des déchets collectés en porte à porte

b. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Dans le Tableau 11 ci-après sont répertoriées les principales dépenses de fonctionnement payées à des prestataires pour le service de gestion des déchets ainsi que le carburant nécessaire aux véhicules de collecte, la collecte des OMr et de la CS de la Ville-Dieu-du-Temple et de Saint-Porquier. Les deux dépenses les plus importantes sont liées à l'enfouissement des encombrants et aux missions de traitement-prévention déléguées au SIRTOMAD.

Entreprise	Prestation	Type de contrat	Echéance	Montant des prestations (€)
BEL ET FILS SARL	Fournisseur de colonnes aériennes pour le verre			30000
BARBIER PLASTIC SOLUTIONS	Fournisseur de sacs jaunes pour les collecte sélective			33794,4
EOVAL	Traitement des déchets dangereux non pris en charge par l'Eco-organisme	Marché public - 4 ans	oct-24	37188,05
SCI JENI	Location locale de collecte			60087,84
FAURIE CASTELSARRASIN	Réparation véhicules de collecte			70124,78
SMEEOM DE LA MOYENNE GARONNE	Collecte et traitement des déchets de la commune de Montesquieu	Convention		71252
S I E E O M	Collecte et traitement des déchets de la commune de Durfort Lacapelette	Convention		94737,5
APAG ENVIRONNEMENT	Traitement du bois collectés en déchetterie ainsi que des déchets verts	Marché public de service - 4 ans	avr-23	132104,04
SULO FRANCE	Fourniture de bacs de collecte	Marché public de fournitures - 4 ans		173079,19
SUEZ RV SUD OUEST	Prestations de collecte des OMr sur les communes de La-ville-Dieu-du-Temple et de Saint Porquier			239598,2
TOTAL MARKETING SERVICES SA	Carburant des véhicules de collecte			286381,34
DRIMM	Prestation d'enfouissements des encombrants			357559,68
SM TRAITEMENT ORDURES MENAGERES	Prestations du syndicat de traitement			1604302,15

Tableau 11: Principales dépenses de fonctionnement rémunérées du service Gestion des déchets

2. Budget, coût du service et financement

La Tableau 12 présente les dépenses et recettes liées aux investissements et au fonctionnement du service en 2022. Les dépenses d'investissement ont représenté 1 550 773,43 € et le fonctionnement 5 332 520,27 €.

	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Investissement	1 550 773,43	1 550 773,43
Fonctionnement	5 332 520,27	5 332 520,27

Tableau 12: Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service

L'investissement réalisé en 2022 correspond essentiellement au début des travaux de réhabilitation des trois déchetteries du territoire.

Le coût aidé en 2022 et le coût aidé par habitant sont présentés dans le Tableau 13 ci-dessous.

Coût aidé 2022 (€)	4 384 462,00
Coût aidé 2022 (€/hab)	140,85

Tableau 13: Coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité, c'est-à-dire l'ensemble des charges du service déduites des produits (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, aides diverses...).

Ce coût aidé doit être financé par la TEOM.

3. Structure des coûts

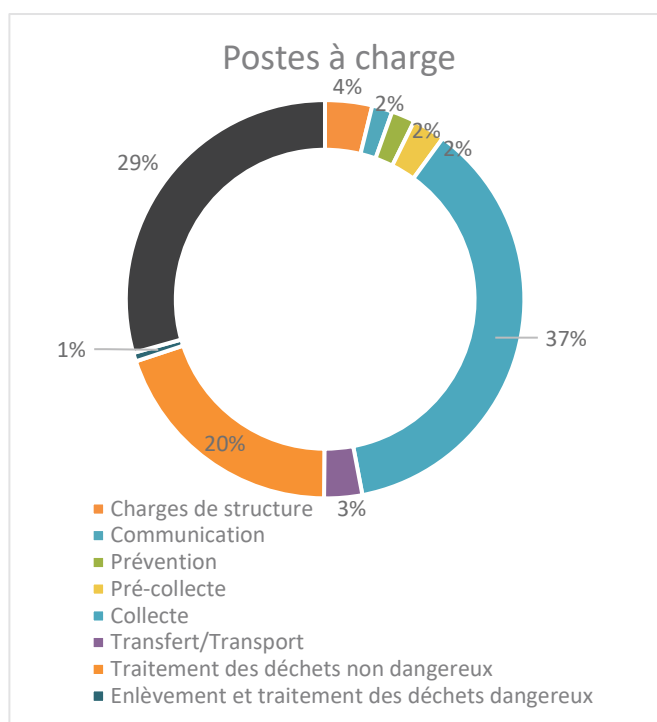
a. Coût complet par étapes techniques

Les charges du service concernent, à hauteur de 37% la collecte des déchets. 57% de ces charges de collecte sont à attribuer au flux d'OMr (et notamment aux frais de carburant élevés).

Les charges de traitement par incinération représentent 29% des charges totales du service. Les charges de traitement des déchets non dangereux impactent les coûts à hauteur de 20% et concernent à part équivalente le traitement des papiers et plastiques au centre de tri ainsi que l'enfouissement des encombrants.

Postes à charge	En Euros
Charges de structure	195 300
Communication	85 109
Prévention	98 526
Pré-collecte	136 195
Collecte	1 895 549
Transfert/Transport	157 727
Traitement des déchets non dangereux	1 019 123
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	35 143
Incinération énergie	1 505 390

Tableau 14: Nature des charges du service



Graphique 5: Répartition des postes à charge du service

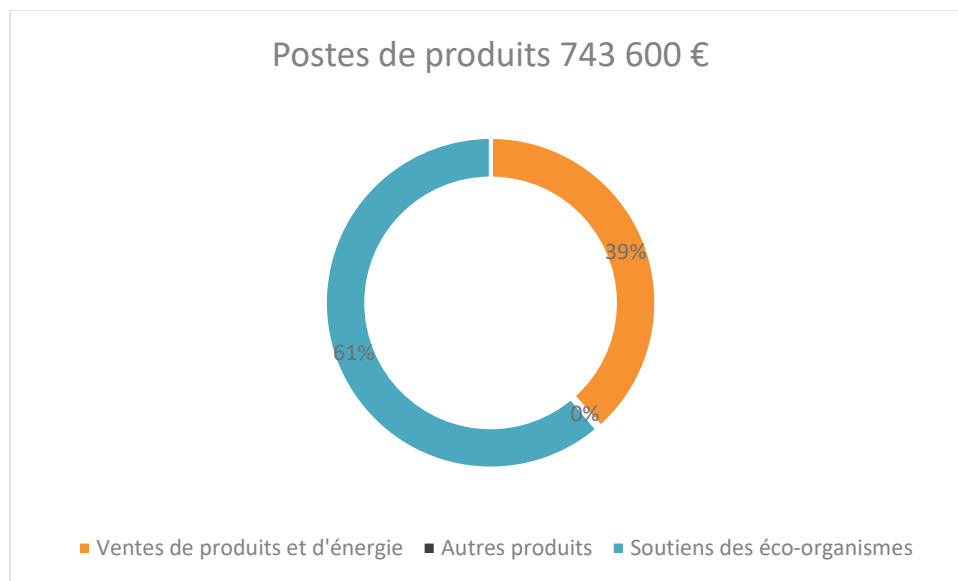
b. Montant global et détaillé des recettes

Les produits du service sont répartis en trois types (cf. Tableau 15) :

- ventes de produits et d'énergie. A 99%, elles sont liées aux reventes des produits d'énergie réalisées à l'usine d'incinération du SIRTOMAD,
- autres produits : ce sont par exemple les reventes de composteur (dont une partie est financée par la collectivité et l'autre est facturée à l'utilisateur qui en devient propriétaire),
- Les soutiens des éco-organismes. Le principal éco-organisme en 2022 à la CCTC est CITEO, qui contribue à la collecte du papier et des emballages plastiques.

			Flux de déchet					TOTAL	
			OMr	Emballage s verre	Papiers et emballage s hors verre	Déchets en déchète rie	Déchet s verts		Encombrant s
Produit s	Industriel s	Ventes de produits et d'énergie		16 351	267 401	2 264			286 01 6
		Autres produits	2 00 1			712	146		2 859
		TOTAL Industriel s	2 00 1	16 351	267 401	2 976	146	---	288 87 5
	Soutiens	Soutiens des éco- organism s	1 51 8	10 403	442 804				454 72 5
	TOTAL Produits		3 51 9	26 754	710 205	2 976	146	---	743 60 0

Tableau 15 : Nature des produits du service

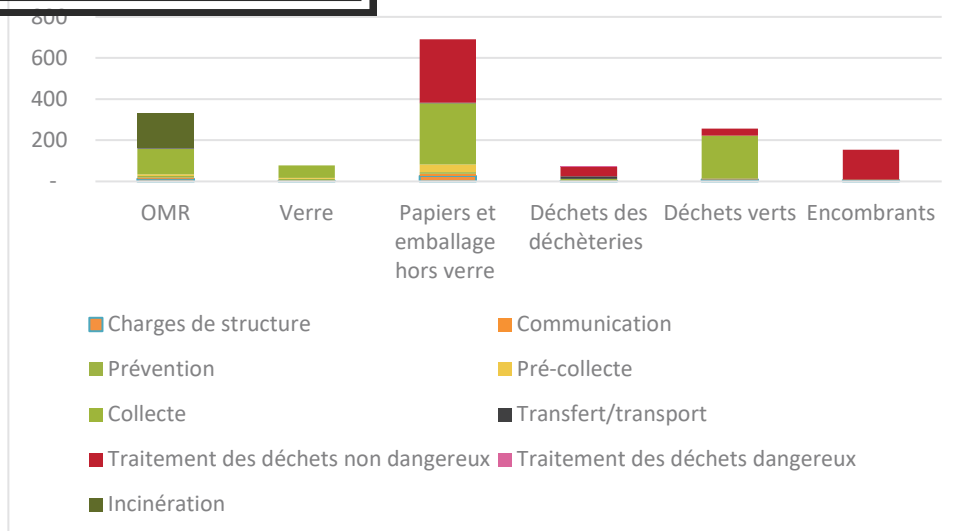


Graphique 6: Répartition des postes de produit du service

c. Répartition des charges par flux et par étape technique

Le coût complet par tonne et par étape technique de chaque type de déchets collecté est ici présenté.

Coût par étape technique et par flux (€/t)



Graphique 8:Coût par étape technique et pas flux

Les CS représentent les déchets les plus coûteux (691 €/t), dont les frais de traitement s'élèvent à 308€/t. Cependant, ils sont à relativiser car ce coût de traitement est grandement pris en charge par l'éco-organisme CITEO. En second lieu, ce sont les frais de collecte (298€) qui impactent le plus le coût à la tonne. C'est aussi le cas pour les OMR : le coût de traitement par incinération est de 169 et l'étape de collecte représente 125€ (le coût total pour les OMR est de 330 €).

Enfin, le traitement est l'étape technique la plus importante de la collecte des déchets verts en porte à porte (207 €/t / 256 €/t).

Le verre et les déchets des déchetteries sont les flux dont les charges sont les plus faibles (respectivement 78 €/t et 76 €/t).

Partie III Conclusion

Les déchets produits par les usagers de la Communauté de Communes Terres des Confluences sont collectés en porte à porte (en régie sur 18 communes du territoire) et en point d'apport volontaires (dont 3 déchetteries).

Un habitant de la Communauté de Communes Terres des Confluences produit en moyenne 579 kilos de déchets par an.

Globalement, ce poids est au plus bas depuis en 2017.

Par rapport à 2021, les tonnages d'OMr ont diminué de 14%, et ceux des CS de 18%. Les tonnages des déchetteries sont à peu plus élevés qu'en 2021 (+ 5%).

Une fois collectés, les déchets sont ensuite acheminés vers diverses filières pour être enfouis (12%), revalorisés énergétiquement (44%) ou en matière (recyclage, réutilisation) (44%).

La compétence traitement des déchets des OMr, des CS et du verre est déléguée au SIRTOMAD, la principale entreprise générant des charges au service public de gestion des déchets.

C'est ainsi que les coûts réels du service (ou coût aidé) représente en moyenne 140.85 € par habitant.

Ce coût résulte principalement des charges de traitement des collectes sélectives et encombrants ainsi que des coûts de collecte des déchets.

AR Prefecture

082-200066322-20230928-DEL092023_18-DE
Reçu le 11/10/2023

ANNEXES

Collecte et précollecte

(les opérations de) ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets. L'opération de collecte débute lorsque le service d'enlèvement (que ce soit le service public d'enlèvement ou le prestataire d'une entreprise) prend en charge les déchets.

Déchets des activités économiques (DAE)

selon l'article R541-8 du Code de l'environnement, « tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage ». Les activités économiques regroupent l'ensemble des secteurs de production (agriculture- pêche, construction, tertiaire, industrie). Une partie des déchets des activités économiques sont des déchets assimilés.

Déchets dits assimilés

déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, sans sujétion technique particulière eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (art. L2224-14 du Code général des collectivités territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Déchets dangereux

déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine ou l'environnement. Un déchet est classé dangereux s'il présente une ou plusieurs des quinze propriétés de danger énumérées à l'annexe 1 de l'article R541-8 du Code de l'environnement. Ils peuvent être de nature organique (solvants, hydrocarbures), minérale (acides, boues d'hydroxydes métalliques) ou gazeuse.

Déchets inertes

déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement. Ils ne sont pas biodégradables et ne se décomposent pas au contact d'autres matières. Les définitions européennes qualifient ces déchets de déchets minéraux, dont ils proviennent en quasi-totalité.

Déchets ménagers

tous déchets, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage¹.

Cette définition inclut les déchets collectés en dehors du Service Public de Gestion des déchets (SPGD) : don pour réutilisation, bornes de collecte chez les distributeurs, service de retour direct des producteurs (filiales REP), biodéchets compostés individuellement.

Déchets ménagers et assimilés (DMA)

déchets ménagers et déchets assimilés, c'est-à-dire déchets collectés par le SPGD, dont le producteur n'est pas un ménage.

Les déchets des espaces verts publics, de voirie et de marchés collectés dans le cadre du Service Public de Gestion des Déchets font partie des DMA.

Élimination

ensemble des opérations qui ne peuvent pas être considérées comme de la valorisation, même si elles ont pour conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits, ou d'énergie.

Ordures ménagère et assimilées (OMA)

déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les ménages et par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte (ordures ménagères en mélange et déchets collectés séparément, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire : verre, emballages et journaux-magazines, biodéchets). En sont exclus, les déchets verts, les déchets encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats. C'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte.

Point d'Apport Volontaire

Par opposition au porte-à-porte, c'est un point défini du territoire où l'utilisateur va déposer certains déchets particuliers. Il s'agit par exemple du verre ou des déchetteries.

Prévention

toute mesure prise avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;

Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement ou la santé humaine ;

La teneur en substances nocives pour l'environnement ou la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Recyclage

toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage (art. L541-1-1).

Réemploi

ensemble des opérations par lesquelles des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus (art.L541-1-1).

Régénération

tout process permettant à des substances, matières ou produits, qui ont déjà été utilisés, de présenter des performances équivalentes aux substances, matières ou produits d'origine, compte tenu de l'usage prévu.

Réparation

(en vue de la réutilisation) opérations de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par laquelle des produits ou des composants qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

Réutilisation

toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau (art. L541-1-1).

Taux de recyclage

indicateur qui cherche à approcher la proportion dans laquelle un volume de déchets est retraité en substances, matières ou produits en substitution à d'autres substances, matières ou produits. Comme tout indicateur, il repose sur une série de conventions qui conditionnent le résultat obtenu.

Valorisation

toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets (art. L541-1-1).

Valorisation énergétique (pour l'incinération)

incinération de déchets non dangereux respectant les conditions définies à l'article 33-2 de l'arrêté du 20 septembre 2002 modifié relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux.

Lorsque le rendement énergétique de l'installation est trop faible (< R1) on ne peut pas parler de valorisation énergétique mais uniquement de « production énergétique ».

Valorisation matière

opérations de valorisation de matériaux telles que le recyclage, le remblaiement, la fabrication de combustibles solides, à l'exclusion de toute forme de valorisation énergétique.

Table des illustrations

Graphique 1: Evolution des déchets de la CCTC depuis 2017.....	4
Graphique 2: Comparaison des tonnages des déchets ménagers 2021/2022	9
Graphique 3: Comparaison des tonnages collectés en déchetterie 2021/2022.....	9
Graphique 4: Taux global de valorisation de l'ensemble des déchets collectés en 2022 sur le territoire de la CCTC ...	13
Graphique 5: Répartition des postes à charge du service	18
Graphique 6: Répartition des postes de produit du service	19
Graphique 7:Coût par étape technique et pas flux.....	20
Figure 1: Limites administratives et population de la Communauté de Communes Terres des Confluences	1
Figure 2: Types de collecte de la CS sur le territoire de la CCTC.....	3
Figure 3: Types de collecte des OMr sur le territoire de la CCTC	3
Tableau 1: Service de Gestion des déchets dans les différentes communes du territoire.....	2
Tableau 2: Apport volontaire en déchetterie	5
Tableau 3: Apport volontaire hors déchetterie	5
Tableau 4: Type de déchets collectés en porte-à-porte	5
Tableau 5: Fréquences de collecte sur les différents secteurs du territoire	8
Tableau 6: Traitement des déchets collectés sur le territoire de la CCTC	12
Tableau 7: Détail des valeurs des différents indicateurs pour le calcul de la performance énergétique	14
Tableau 8: Evolution du tonnage des résidus de traitement de l'usine d'incinération	15
Tableau 9: Modalités de collecte et de traitement pour les déchets collectés en porte à porte	16
Tableau 10: Tonnage des déchets collectés en porte à porte	16
Tableau 11: Principales dépenses de fonctionnement rémunérées du service Gestion des déchets	17
Tableau 12: Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service.....	17
Tableau 13: Coût aidé du service public	17
Tableau 14: Nature des charges du service	18
Tableau 15 : Nature des produits du service	19